

PROCES VERBAL DE LA 2^{ème} ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 10.02.2007, 09.00 heures, Espace Gruyère, Bulle

Présidence :	Christian Clément	
Comité :	Arno Fasel, vice-président ; David-Augustin Sansonnens, vice-président ; Yves Piller, Michel Andrey ; Hubert Carrel ; Michel Rossier, caissier, Elisabeth Simon, secrétaire	
Délégués	85 délégations du Groupement des Associations des Céciliennes du Canton de Fribourg et de la Broye Vaudoise 25 délégations de l'Association Chœurs Ouverts 14 délégations de l'Association Fribourgeoise des Chorales d'Enfants et de Jeunes 8 délégations du Cäcilienverband (candidat à la FFC) 8 délégations du Sängerbund (candidat à la FFC) Délégation de l'Association Fribourgeoise des Chefs de Chœur (candidat à la FFC)	
Invités d'honneur	Jean-Paul Glasson, Syndic de la Ville de Bulle André Helbling, Fondé de pouvoir de la Banque Cantonale de Fribourg André Brohy, représentant des Musiques Fribourgeoises	
Excusés	Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat Gérald Berger, Chef de service DICS Maurice Ropraz, Préfet du District de la Gruyère Giancarlo Gerosa, Directeur du Conservatoire Gody Widmer, Président UCS Albert Curty, membre d'honneur Jean-Pierre Décrind, membre d'honneur Jean Genoud, membre d'honneur Denise Pauchard, membre d'honneur	
	Gemischter Chor St.Ursen	Ensemble choral L'Harmonie Broc
	Gemischter Chor St.Antoni	Chœur mixte Praroman
	Chœur mixte Remaufens	Chœur mixte St-Marcel Courtion
	Chœur mixte la Concorde Riaz	Chœur mixte paroissial La Roche
	Chœur d'Hommes L'Avenir	Chœur mixte Cugy - Vesin
	Maîtrise du CO Domdidier	Chœur mixte de Bellechasse
	Chœur mixte Notre-Dame Montagny – Tours	Chœur mixte St-Jean-Baptiste Prez-vers-Noréaz
	Chœur mixte St-Maurice Ponthaux	Cäcilienverein Ueberstorf
	Quatuor Laqué	Chœur mixte L'Amitié Mézières – Berlens
	Chœur de Chambre de l'Université	Chœur mixte Ecuwillens – Posieux
	Männerchor Kerzers	Les Aristochats Neyruz
	Groupe vocal Anonyme 80	Les Gais Minois Domdidier
	Gemischter Chor Frendingen	Les Tournesols La Brillaz - Corserey
	Chœur La Concorde Grolley	Chœur mixte Vuisternens-dvt-Romont

Procès-verbal : Elisabeth Simon, Claudine Wicht ; traduction allemande : Arno Fasel

Le président salue et souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Paul Glasson syndic de la Ville de Bulle, à M. André Helbling fondé de pouvoirs de la Banque cantonale de Fribourg, à M. André Brohy représentant des Musiques Fribourgeoises, aux chanteuses, chanteurs, directrices, directeurs de toutes les Associations des Céciliennes, de l'Association Chœurs Ouverts, de l'Association Fribourgeoise des Chorales d'Enfants et de Jeunes, de l'Association Fribourgeoise des Chefs de Chœur, au Cäcilienverband et au Sängerbund, aux membres d'honneur. Des remerciements sont adressés au Chœur mixte de Bulle qui exécutera quelques chants au cours de la matinée.

Les présentations et les débats seront tenus dans les deux langues, parfois en résumé dans l'une ou l'autre et chaque participant pourra s'exprimer dans sa propre langue.

Nomination de 2 scrutateurs : Hervé Bourrier et Norbert Rytz ; les bulletins de vote roses sont valables durant toute l'assemblée, les bleus uniquement à partir du point 7 de l'ordre du jour.
Hommage est rendu aux défunts par le chant Nouthra Dona di Maortse exécuté par toute l'assemblée debout.
L'ordre du jour est accepté.

1. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 février 2006 :**

Le PV a été envoyé à tous les présidents des chœurs le 16 juin 2006 : il est accepté à l'unanimité par applaudissements.

2. **Rapport d'activité du président :** Christian Clément

Cette 2^{ème} année de la Fédération a permis de mettre en route de grands chantiers qui se résument en 7 points

2.1 **Le Rassemblement**

La Fédération est heureuse d'accueillir de nouveaux membres : le Cäcilienverband Deutschfreiburg qui compte 19 chœurs et 809 chanteurs, le Sängerbund qui compte 19 chœurs et 420 chanteurs et l'Association Fribourgeoise des Chefs de Chœur nouvellement créée. 229 chœurs, 6812 chanteurs seront dès aujourd'hui réunis dans la FFC à laquelle manquent encore pourtant l'association des Céciliennes d'Estavayer-le-lac et quelques chœurs épars dont certains ont déjà sollicité leur adhésion à l'ACO.

2.2 **La formation**

Les premiers cours qui ont démarré donnent satisfaction aux participants. La Commission de musique qui s'est entretenue avec d'autres sociétés cantonales a planché sur un programme de formation cohérente en collaboration avec le conservatoire, la commission cantonale des musiques.

2.3 **La communication**

Les informations vous parviennent par 2 canaux : Crescendo à raison de 4 exemplaires par année et le site Internet.

2.4 **Le soutien aux chœurs**

Le contrat de partenariat avec la Banque cantonale de Fribourg apporte son soutien financier aux chœurs et aux associations pour leurs manifestations.

2.5 **Le soutien aux chefs**

L'Association des Chefs de Chœurs fraîchement créée a déjà posé ses premiers jalons pour soutenir les chefs de chœurs.

2.6 **Soutien à la création**

Un contrat d'édition, de collection appelée Choralia Friburgensis vient d'être signé avec les éditions Labatiaz. Ce sera un outil formidable pour promouvoir certaines œuvres de notre patrimoine et faciliter la création d'œuvres.

2.7 **Création de réseaux**

La collaboration est nécessaire pour travailler de manière efficace. C'est pourquoi la FFC s'est entretenue avec les associations membres, avec les autorités cantonales, le Conservatoire, avec d'autres associations culturelles – Cantorama à Jaun, fonds Musica Friburgensis (ancien fonds Bovet –, avec les médias notamment la Radio Suisse Romande qui nous consacrera le kiosque à musiques du samedi 3 mars.

Le président termine son rapport en remerciant tous ses proches collaborateurs qui, tous, travaillent bénévolement pour la Fédération. Tout n'est pas encore parfait notamment en ce qui concerne le site Internet, l'agenda. Encore un peu de patience et l'art choral brillera dans le canton grâce aussi à votre collaboration. La Fédération ce n'est pas son président, mais chaque chanteur de ce canton réuni.

3. **Partenariat avec la Banque cantonale de Fribourg :** Christian Clément

Le président présente la liste des montants attribués pour 2007, au total 49'500 francs seront versés à 16 chœurs : cf WWW.chant.ch. La répartition se fait dans le respect absolu du règlement présent sur le site Internet, en ce qui concerne la présentation des demandes, le respect des délais des demandes, les critères d'évaluation de la Commission de Musique puis approbation du Comité et, finalement, acceptation de la Banque cantonale de Fribourg.

4. **Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes :** Michel Rossier

Les comptes de feu la Société Cantonale des Chanteurs Fribourgeois ont été bouclés le 31.08.06, vérifiés par MM. Jean-Marc Monney et Alain Corminboeuf. Le solde après déduction des frais a été

réparti à raison de 2000 francs à l'AFCJ, 2000 francs à l'Association des Céciliennes, 2000 francs à l'ACO et 6294.85 à la FFC.

Le document « Budget 06 – Comptes 06 – Bilan 06 » a été remis à chaque participant.

5. **Approbation des comptes 2006**

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6. **Admission de nouveaux membres**

3 associations demandent leur admission à la FFC :

6.1 **Cäcilienverband Deutschfreiburg (CVD)** présenté par sa présidente, Mme Simone Cotting.

Le Caecilienverband compte 19 chœurs représentant environ 800 chanteurs. Le comité directeur est composé de 7 membres et la commission de musique de 3 personnes. Le Caecilienverband organise une fête tous les 5 ans soit une journée concert (sous l'œil d'experts) et une journée officielle. La prochaine fête se déroulera en 2008. Ses activités sont présentes sur son site Internet : www.caecilienverband-df.ch.

C'est à l'assemblée générale de mars 2006 que le Caecilienverband a voté son adhésion à la FFC.

Les membres du Cäcilienverein se réjouissent de leur adhésion à la FFC.

6.2 **Sängerbund** présenté par son président Ernst Linder

Le Sängerbund compte 19 chœurs représentant 420 choristes, de provenance diverse, soit des districts de la Singine, du Lac et de quelques villages bernois environnants. Le président, et la présidente de la commission de musique sont singinois. Le Sängerbund organise une fête tous les deux ans, alternant concours devant jury et rencontre conviviale. C'est à une forte majorité que le Sängerbund a voté sa demande d'adhésion à la FFC lors de son assemblée générale en automne 2006. Les membres du Sängerbund se réjouissent de collaborer avec la FFC.

6.3 **L'Association Fribourgeoise des Chefs de Chœurs (AFCC)** est présentée par son président, Gonzague Monney.

C'est plus de 30 ans après les valaisans et 90 après les vaudois que les chefs de chœurs fribourgeois ont créé leur association le 20 janvier 2007. Ces objectifs principaux sont de

- promouvoir les contacts et les échanges entre chefs de chœurs ;
- proposer et gérer toutes les formations spécifiques aux besoins des chefs de chœurs (formation de base pour les chefs débutants, formation continue pour les chefs expérimentés, qu'elles soient destinées à la liturgie ou à la pédagogie p.e. pour les chœurs d'enfants ou autres), dans le but de rassembler les forces en une même organisation pour bénéficier d'un soutien financier plus important (interlocuteur unique pour tout ce qui touche à la formation) ;
- valoriser le statut et soutenir la fonction de chef de chœur.

Aujourd'hui, l'association compte près de 50 membres et elle souhaite voir adhérer à plus ou moins long terme les quelques 200 chefs de chœur de la FFC à laquelle elle a l'honneur de demander son adhésion.

Ces 3 associations font leur entrée dans la Fédération Fribourgeoise des Chorales acclamées par toute l'assemblée qui, pour leur souhaiter la bienvenue, entonne Du fragsch, was i möcht singe. La FFC compte désormais 6812 chanteurs faisant partie de 229 chorales.

7. **Activités 2007**

a) **Commission de Musique – CM** : Yves Pille, président

Sont devenus membres de la Commission de Musique : Marc-Antoine Emery vice-président, David-Augustin Sansonnens délégué de la Commission du Patrimoine, Dominique Rossier secrétaire, Bernard Maillard et Jean-Luc Waeber délégués du GACFB, Thierry Dagon délégué et Manuela Dorthe-Buntschu (membre tournant) de l'ACO, Jérôme Kuhn et Pierre-Fabien Roubaty délégués de l'AFCEJ, Jean-Pierre Chollet délégué de l'AFCC et, dès aujourd'hui, Trudy Vonlanthen déléguée du Sängerbund ; manquent 2 délégués du CVD et 1 délégué du Sängerbund.

Compétences et attributions :

- Collaboration étroite avec les différentes CM des associations et les autres Commissions de la FFC
- Lien avec les partenaires concernant les aspects musicaux : Coromus, USC, Société des Musiques Fribourgeoises, Choralia Friburgensis, KAM, Kiosque à Musique, Festival de musiques populaires de Moudon, etc.

- Informations musicales (articles de fond, de réflexion sur le chant, son avenir) destinées à l'ensemble des chorales par le bulletin Crescendo
- Evaluation sur l'intérêt musical des demandes pour les demandes de financement de projets soumises à la FFC.
- Développement de projets de formation initial et continue.

Projet de formation

Le projet a été discuté et élaboré en collaboration avec le Conservatoire de Fribourg (M. Hugo Stern) et avec la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises (M. Patrice Longchamp). Il se présente sous forme pyramidale, à savoir

- cours décentralisé de pose de voix pour chorales : 1 dégustation + 5 x 1.30 heure en salle de répétition ordinaire
- cours de solfège I « lire la musique » méthode Ducret, durée 1 an, aucun pré requis, aboutissant au certificat FFC solfège II
- cours de solfège II (équivalent aux cours des girons de musiques) durée 1 an, aboutissant au certificat FFC solfège
- cours pour sous-directrice/teur, durée 1 an, exigeant solfège II, expérience choriste, voix saine, aboutissant à attestation ou certificat de base
- conservatoire EM (J.-C. Fasel), durée 3 ans, exigeant certificat de solfège – conservatoire ou équivalence, expérience de choriste, voix saine, doit diriger dès la 2^{ème} année, aboutissant au certificat amateur de direction musicale
- conservatoire HEM (L. Gendre), durée 4 ans, exigeant certificat amateur de direction chorale ou équivalence, branches théoriques, doit diriger sa propre chorale, notion de piano, aboutissant au certificat de direction chorale.

But pour 2007 démarrer le cours pour « sous-directeurs » et cours de solfège, pose de voix. Le cours décentralisé de pose de voix pourrait être pris en charge par la FFC.

Le projet ne fait pas l'objet de question, des informations plus précises seront publiées dans Crescendo.

Fête fédérale de chant à Weinfelden – USC:

80 minutes de concerts sont attribuées à Fribourg.

b) **Commission du Patrimoine (CoPa) :** David Augustin Sansonnens

La Commission du Patrimoine a pour but de « s'occuper de l'archivage, dresser le catalogue des compositions existantes et susciter de nouvelles créations, en collaboration avec les instances officielles ». Elle regroupe un délégué par association membre de la FFC et des partenaires extérieurs en fonction de ses projets. En l'état, seul l'ACO (Association Chœurs Ouverts) et le GACFB (Groupement des Associations de Céciliennes) sont représentés.

Projets et réalisations 2006 :

- Création de la collection de musique chorale « Choralia Friburgensis » en co-édition avec les Editions Musicales Labatiaz (VS), afin de promouvoir la musique chorale des compositeurs fribourgeois.
- Développement d'un catalogue en ligne d'œuvres liturgiques classées avec moteur de recherche sur www.ceciliennes.ch et bientôt d'un catalogue des compositeurs fribourgeois en partenariat avec la BCU sur le modèle du catalogue Bovet.
- Entrée au comité de l'association « musica friburgensis » (ancien Fonds Bovet) et au comité du Cantorama (dont la SCCF était membre fondateur).
- Renforcement de la collaboration avec le Cantorama.

Projets 2007, nouvel ordre :

- Dépôt du Fonds « André Ducret » à la BCU le 4 juin 2007 avec parution d'une plaquette.
- Accroître la représentativité des associations membres de la FFC au sein de la CoPa et renforcer sa politique de communication afin d'en faire le partenaire incontournable en terme de patrimoine choral.
- Créer un comité de soutien afin de garantir la pérennité financière des projets en cours à et venir.
- Editer les 1^{ères} œuvres de la collection.
- Détermination d'un site d'archives pour la FFC (probablement Archives de l'Etat de Fribourg).
- Encouragement des sociétés et associations à déposer leur mémoire aux archives cantonales sous l'égide de la FFC puis classement avec la collaboration de la Chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg.

- Rédaction d'un ouvrage retraçant un demi-siècle d'art choral, de 1951 à nos jours (parution lors de la première fête de la FFC).
 - Développement d'un moteur de recherche sur la base de celui de l'Union Suisse des Chorales pour le catalogue des œuvres liturgiques classées des Céciliennes et celui exhaustif des compositeurs fribourgeois.
 - Mise en ligne du fonds Bovet puis de celui d'André Ducret et ouverture d'un nouveau fonds (Caroline Charrière ?).
 - Développer le site www.cantorama.ch et exporter le concept de Jaun au travers du canton de Fribourg dans cette mise en valeur du patrimoine architecturale par l'art choral.
- c) **Autres activités** : Christian Clément
- **Crescendo** : Feuille d'information paraissant 4 fois par an (mars, juin, septembre, décembre), envoyé aux présidents des chœurs, à distribuer à tous les choristes. Proposition est faite aux présidents des chœurs de mettre Crescendo en discussion et même de le commenter.
 - **Site Internet www.chant.ch** : n'est pas encore optimal, nécessite mise à jour et traduction en allemand.
8. **Collection de la Fédération Choralia Friburgensis** : David Augustin Sansonnens
Le contrat d'édition de la collection Choralia Friburgensis avec les Editions Labatiaz a été signé par les deux parties le 3 janvier 2007 ; le règlement sera présenté à l'AG 08.
Projet :
- Edition de 5 à 7 œuvres par année (budget de départ – 1^{ère} année – évalué à 15'000 Fr).
 - Archives : rassembler et classer tout ce qui existe (fonds Bovet, archives Ducret, etc) en un seul lieu.
 - Créer un catalogue en ligne, créer moteur de recherche (compositeurs, œuvres – titres et genres – etc). Les informations précises parviendront à chaque association en 2007.
9. **Fixation de la cotisation** : Christian Clément
Les projets mis en route justifient maintenant d'encaisser des cotisations. Les montants proposés de 50 francs par chœur et 2 francs pas membre, à l'exception de l'AFCEJ exonéré des 2 francs par choriste sont acceptés à l'unanimité. Les cotisations seront encaissées dès cette année par les associations.
10. **Votation du budget 2007** : Christian Clément – Michel Rossier
Le document a été remis à chaque participant. Du montant de 97'300 francs, 54% représentent les contributions diverses, 15% les frais de gestion, 11% les outils d'information, 20% la formation. La subvention de l'Etat est à disposition des associations pour la formation, répartis à raison de 5'000 francs au prorata du nombre de chœurs de l'association et 5'000 francs au prorata du nombre de chanteurs de l'association. Le DICS n'attribuera plus de subside directement aux chœurs. Les cours organisés par une association doivent être ouverts aux autres associations, aux mêmes conditions. Le budget 2007 est accepté à l'unanimité.
11. **Nomination des vérificateurs des comptes** : Christian Clément
Selon les statuts, un des deux vérificateur doit être remplacé : Jean-Marc Monney reste en place ; Alain Corminboeuf cède sa place à Damien Baechler (CVD).
12. **Election du Comité** : Christian Clément
Les membres actuels restent en place, mais il n'y a toujours pas de Commission de la presse et des relations publiques. Qui veut bien en prendre la présidence ? question restée sans réponse. Entrent au comité Ernst Linder président du Sängerbund, Gonzague Monney président de l'AFCC, le Cäcilienverband étant déjà représenté par Arno Fasel.
13. **Modification des statuts** : Christian Clément
L'arrivée de deux associations de langue allemande exige l'utilisation des deux langues. David Augustin Sansonnens propose la modification suivante : « Les langues officielles sont le français et l'allemand. En cas de divergence dans l'interprétation des statuts, règlements, décisions et communiqués de la Fédération, le français fait foi. »
Correction : Französische « Sprache » à remplacer par Französische « Fassung ».
Ces modifications des statuts sont acceptées à l'unanimité.
14. **Fête de la Fédération** : Christian Clément
Elle aura lieu du 5 au 14 juin 2009 à Fribourg. Le comité est à la recherche d'un organisateur et de chœurs organisateurs : appel est lancé aux chœurs de Fribourg et environs. Tous les chœurs seront contactés d'ici la fin du mois. Fribourg possède des infrastructures qui allègent sensiblement

l'organisation d'une grande fête, mais si les démarches n'aboutissent pas, le comité se tournera vers un autre district. Organiser une grande fête représente un engagement significatif, mais apporte également un gain non négligeable.

15. **Droits SUISA** : Christian Clément

Tous les chœurs ont l'obligation de payer le forfait SUISA. Généralement, ce sont les paroisses qui paient le forfait SUISA pour les chœurs d'église. Si tel n'est pas le cas, les chœurs membres de l'USC bénéficient du rabais USC (20%), les non membres ont le choix entre paiement par manifestation ou à forfait. Tous les chœurs doivent annoncer leurs prestations au moyen du formulaire ad hoc. C'est une obligation.

16. **Union Suisse des Chorales** : Christian Clément

Plusieurs contacts ont été pris au sujet de l'adhésion de la FFC à l'USC. La proposition que nous avons faite de laisser aux chœurs la liberté d'adhérer librement a été refusée. En l'état, la création d'une association virtuelle permettant l'adhésion à la FFC est à l'étude.

17. **Assemblée générale 2008**

Fixée au 9 février 2008, dans la Glâne, sur proposition du Chœur mixte de Massonnens.

18. **Divers** : Christian Clément

a) **Récompenses pour assiduité** :

Rappel de l'Art. 7 des status : « La Fédération accorde, sur demande, des distinctions d'assiduité. Celles-ci sont à la charge du demandeur. Elles sont décernées aux choristes ayant exercé une activité chorale d'une durée de 25 ans et 40 ans à partir de l'âge de 12 ans. »

Les distinctions pour 35 ans d'activité sont décernées par l'USC.

Le comité a retenu 2 formules retenues :

- médaille + diplôme

- parrainage formation de jeunes + diplôme / - parrainage édition de partition + diplôme

valeur de 50 francs pour 25 ans et 100 francs pour 40 ans,

remis au cours d'une « soirée jubilaires », organisée par un chœur.

Quelques voix s'élèvent pour demander à pouvoir discuter cette formule avec les choristes et de prendre une décision formelle à la prochaine assemblée générale, ce qui est admis à la majorité.

b) **Suggestion** : Peut-t-on télécharger une partition en ligne et la payer directement en ligne ? C'est peut-être pour l'avenir.

Les sujets étant épuisés, le président donne la parole à M. Jean-Paul Glasson syndic de la Ville de Bulle qui précise qu'il n'est plus syndic aujourd'hui : c'est Carnaval... Et pourtant, il ne peut s'empêcher d'exprimer son plaisir d'avoir pu assister à cette assemblée, impressionné du dynamisme et de l'entreprise de la FFC, souligne particulièrement l'intense activité déployée par la Commission de Musique et de la Commission du Patrimoine. Il relève que Bulle soutient ses sociétés musicales autant par la mise à disposition de locaux que par l'attribution de subsides. Et c'est avec plaisir qu'il se réjouit d'inviter à prendre l'apéritif offert par la ville de Bulle.

Auparavant, David Augustin Sansonnens se lève pour remercier Christian Clément qui se donne entièrement à sa Fédération Fribourgeoise des Chorales : il est chaleureusement applaudi par toute l'assemblée.

L'assemblée se termine à 12.20 heures après le chant « La Youtze ».